

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 janvier 2020

## CONSEIL DE PARIS

### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019**

**2019 V. 588** Vœu relatif à la sécurité à la Porte d'Aubervilliers.

-----

#### **Le Conseil de Paris,**

Considérant la situation extrêmement préoccupante de la Porte d'Aubervilliers en termes de sécurité publique et de salubrité ;

Considérant que s'y concentrent désormais 3000 réfugiés vivant à la rue, dans des campements aux conditions indignes ;

Considérant l'échec de l'opération de mise à l'abri qui devait se tenir le 21 novembre dernier, faute de coordination entre la Préfecture de Police et la Préfecture de Région, et le trop faible nombre d'effectifs de police présents pour encadrer l'opération ;

Considérant qu'après le nécessaire démantèlement de la « colline du crack » de la Porte de la Chapelle, les usagers de drogue n'ont pas disparu et se sont déplacés immédiatement sur d'autres sites à proximité immédiate, notamment dans le quartier Charles Hermite, sur le Boulevard Ney et l'allée Valentin Abeille ;

Considérant que la Ville a dû mettre en place une équipe dédiée d'agents de la Direction de la Prévention de la Sécurité et de la Protection pour accompagner les familles de l'allée Valentin Abeille afin que les enfants puissent se rendre à l'école en toute sécurité,

Considérant que si l'opération de démantèlement de la « colline du crack » était nécessaire, il serait illusoire voire dangereux de penser qu'elle a suffi à régler la question du crack dans le Nord-Est parisien ;

Considérant la poursuite du déploiement du plan crack, établi en lien avec la Préfecture de Région, l'ARS, la Préfecture de Police, la RATP et la Ville de Paris avec l'ouverture de nouveaux espaces de prise en charge des usagers de drogues, de nouvelles places d'hébergement dédiées et l'augmentation des maraudes ;

Considérant que la Préfecture de Police a pour mission d'assurer le démantèlement des trafics et la sécurité des habitants, et qu'en parallèle la Ville de Paris, l'ARS et la Préfecture de Région, dans le cadre du Plan Crack, assurent la prise en charge médico-sociale des usagers de drogue ;

Considérant l'exaspération légitime des riverains et leur appel à se réunir depuis une semaine pour protester contre la dégradation de la situation à la Porte d'Aubervilliers ;

Sur proposition d'Éric Lejoindre et des élu.e.s du groupe socialiste et apparentés, Danièle Premel et des élu.es du groupe Communiste-Front de Gauche, Pascal Julien et des élu.es du groupe Écologistes de Paris,

Demande :

- À l'État d'organiser, dès les prochains jours, une opération d'envergure pour mettre à l'abri de manière inconditionnelle tous les réfugiés présents dans les campements à la Porte d'Aubervilliers ;
- À l'État d'adapter le dispositif national d'asile et de fluidifier le système afin d'éviter que les campements ne se reforment ;
- À l'État de renforcer la présence d'effectifs de police pour assurer la sécurité et la tranquillité des habitants notamment allée Valentin Abeille, Boulevard Ney et à dans le quartier Charles Hermite et lutter contre les trafics ;
- À l'État de poursuivre, avec la Ville de Paris, le déploiement du Plan Crack pour apporter une réponse suffisante et adaptée aux usagers de drogue.